



RÈGLEMENT INTÉRIEUR Organisme de formation PPCM

Formation Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation

à jour le 16/07/2024

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Calendrier

La formation est d'une durée de **170 heures comprenant 140h de formation, 20h d'observation de séance et 10h de travail personnel tutoré**

Elle a lieu lors de deux sessions se déroulant aux dates suivantes :

Session 1: Du Lundi 2 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024

Session 2: Du Lundi 1er septembre 2025 au vendredi 12 septembre 2025

Horaires : du lundi au vendredi, de 10:00 à 13:30 et de 14:30 à 18:00

La formation a lieu dans les locaux du PPCM situés Impasse de la Renardière 92220 Bagneux

Respect des horaires

Les stagiaires sont prié.es d' être prêt.e.s (en tenue) **5 minutes avant le début du cours**.

A midi et à 18h00 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition.

Assiduité

La présence et la ponctualité à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être **avertis et justifiés** auprès de Mia Scanzi et Katérina Flora

Les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.

Locaux et équipements

La majorité des cours se déroulent dans la salle de résidence, la salle de danse du Plus Petit Cirque du Monde.

Salle de résidence : haute de 20 mètres, chauffée, équipée avec des tapis de réception, des installations aériennes, des modules pour le freerunning

Salle de danse: 180m², avec plancher et miroir, équipement de cirque et matériel destiné à l'usage exclusif de la formation, stocké dans une malle dédiée.

Salle de réunion/dojo : 40m², équipée de tables, chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board

Foyer : espace de restauration, équipé de tables, chaises, d'un canapé, cubes en bois, bancs, d'un espace tisanerie.

Espaces, règles de vie

Il est interdit de manger dans les salles

Marcher pieds nus est interdit dans les espaces communs du PPCM

Utiliser une paire de chaussures ou de chaussons avec la semelle propre en salle de danse (garder une paire dans le casier)

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite en dehors des moments de captation décidés avec l'enseignant.

Des vestiaires et douches sont à disposition

Un micro-ondes et deux frigos sont à disposition, l'espace cuisine devra être laissé propre et rangé après les repas, sans détritrus, verre ou objet tranchant apparent

Evaluation et validation par l'établissement

- Bilans intermédiaires à l'oral et à l'écrit
- À la fin de la formation : Evaluation par un questionnaire d'évaluation de fin de session de formation (écrit individuel) et à l'oral (évaluation collective)

Fait à Bagneux

Date:

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation du PPCM.

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature: